III

Générations futures : façonner leur avenir

© Photo ONU/Cia Pak

III. Générations futures : façonner leur avenir

40. En 1945, le monde s'était engagé à préserver « les générations futures » du fléau de la guerre. Aujourd'hui, alors que l'éventail des menaces est bien plus vaste et que le maintien même de la vie humaine sur terre n'est pas assuré, nous sommes bien loin de pouvoir tenir une telle promesse. Les jeunes générations voient les nombreux périls qui, dans le monde d'aujourd'hui, pèsent sur leur avenir. Nous ressentons déjà les effets des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution, cette triple crise planétaire étant vouée à s'aggraver encore de façon irréversible. De nombreux jeunes ne croient pas que les institutions et les dirigeants puissent répondre à leurs préoccupations, la pandémie de COVID-19 n'ayant fait que mettre davantage en relief les problèmes existants. Pour refonder le contrat social, il nous incombe de renforcer la solidarité entre les générations. Les jeunes doivent avoir la certitude qu'ils ont un rôle à jouer dans la société et que leur avenir est viable et, parallèlement, pouvoir constater que la société croit et investit en eux.

41. Ces générations dont il faut se montrer plus solidaires, ce sont à la fois les jeunes d'aujourd'hui, mais aussi leurs enfants et petits-enfants. Les problèmes de l'humanité – réchauffement et dégradation de la planète, maîtrise des nouvelles technologies (intelligence artificielle et édition génomique par exemple), vieillissement de la population, urbanisation, transformation de la protection sociale – sont des problèmes qui s'inscrivent dans la durée et qui continueront à évoluer au fil des générations. La quatrième révolution industrielle est l'un des plus importants tournants de l'histoire récente. La façon dont les gens vivent, travaillent, mangent et interagissent est appelée à se transformer en profondeur. Pourtant, lorsque nous définissons nos grandes orientations politiques et économiques, nous continuons à privilégier le court terme et le statu quo, sacrifiant sur l'autel du gain immédiat le bien-être à long terme de l'humanité et de la planète. Les décisions que nous prenons aujourd'hui viendront façonner l'évolution de la planète pendant des siècles. « Nous, les peuples » : par ce « nous » qui ouvre la Charte des Nations Unies, il faut entendre aussi toutes les générations du XXIe siècle, à savoir tous les hommes et les femmes qui viendront après nous, dont nous devons protéger les intérêts et à qui il faudra léguer un monde viable.

42. Ce sont les jeunes générations et les générations futures qui devront supporter les conséquences de nos actions ou de notre inaction. S'il convient certes de

SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Les décisions prises aujourd'hui vont façonner l'avenir des jeunes générations et des générations futures.

SOLIDARITÉ AVEC LES JEUNES GÉNÉRATIONS

- Écoute et participation
- Éducation de qualité
- Emplois durables

SOLIDARITÉ AVEC LES GÉNÉRATIONS FUTURES

- Réflexion à long terme
- Représentation des générations futures

PRÉSERVER L'AVENIR

- UNE PLANÈTE SAINE
- DES INSTITUTIONS SOLIDES
- SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE
- ÉDUCATION ET EMPLOI
- PRÉPARATION

distinguer ces deux catégories, il n'en faut pas moins trouver les moyens de donner un plus grand poids à leurs intérêts collectifs et de faire en sorte que nos systèmes permettent de préserver leur avenir. Cette volonté de renforcer la solidarité entre les générations anime toutes les mesures proposées dans le présent rapport, l'idée étant qu'un nouveau contrat social fondant l'avenir ne doit pas être conçu uniquement par celles et ceux qui n'en verront pas la pleine réalisation de leur vivant.

A. Solidarité avec les jeunes générations

43. Jamais dans l'histoire le monde n'a compté autant de jeunes : on en dénombre aujourd'hui 1,8 milliard, dont quelque 90 % vivent dans les pays en développement. Jamais non plus les jeunes n'ont été aussi instruits et aussi bien connectés. Pourtant, ces jeunes n'en continuent pas moins de se heurter à toutes sortes d'obstacles qui les empêchent de réaliser pleinement leur potentiel. Environ 267 millions d'entre eux, âgés de 15 à 24 ans, n'ont pas d'emploi, sont déscolarisés ou ne suivent pas de formation, parmi lesquels deux tiers de femmes, à qui reviennent d'abord, du fait des attentes sociales liées à leur sexe, les travaux domestiques non rémunérés et les emplois du secteur informel. Ne faisant qu'aggraver la situation, la pandémie a également révélé de grandes disparités entre jeunes des pays développés et jeunes des pays les moins avancés dans l'accès à Internet, les uns et les autres n'ayant pas été pareillement en mesure de poursuivre leur scolarité à distance pendant la fermeture des écoles. Aux dires des jeunes, nos systèmes ne sont pas à leur écoute, ne prennent pas au sérieux leurs préoccupations et ont des visées à court terme.

44. Répondre aux attentes des jeunes et les associer véritablement aux procédures de décision est une tâche qui produira des résultats rapides, tout en permettant de renforcer le capital humain et la cohésion sociale à long terme. Les mesures proposées ci-après correspondent aux priorités exprimées par les jeunes lors des consultations menées dans le cadre de l'élaboration de Notre Programme commun et à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU.

Pouvoir s'exprimer

45. Pour permettre aux jeunes de participer aux décisions qui les concernent, certains pays ont recours à des dispositifs (conseils de jeunes, parlements de jeunes, congrégations de jeunes) qui, n'ayant parfois qu'un rôle de façade, restent souvent en marge des véritables lieux où s'élaborent les politiques. En général, les jeunes qui protestent se méfient viscéralement de la classe politique et souhaitent être associés véritablement aux décisions. Il arrive que, de leur côté, les autorités répriment les jeunes quand ils manifestent pacifiquement, leur reprochent leur inexpérience et refusent de voir en eux des partenaires et des égaux, les considérant au mieux comme des assistés, au pire comme une menace. Au niveau mondial, une place officielle a certes été faite aux jeunes dans certaines instances intergouvernementales – sur la paix et la sécurité, le développement durable, les changements climatiques, les droits humains et l'action humanitaire –, mais leur participation n'est parfois qu'anecdotique et rien ne garantit que celles et ceux qui y siègent soient représentatifs (par leur origine géographique, leur genre, leur situation économique ou selon d'autres critères de diversité).

46. Conformément aux engagements qu'ils ont pris dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation – être à l'écoute des jeunes et travailler à leurs côtés –, les États Membres sont invités à améliorer **la représentation politique des jeunes,** y compris des jeunes femmes et des filles. Ils pourraient abaisser l'âge de vote et l'âge d'éligibilité aux fonctions électives et renforcer le rôle des instances composées de jeunes. Pour que toutes les catégories de jeunes bénéficient de ces mesures, il leur faudra sans doute également combattre des normes et stéréotypes sociaux attachés au genre ou liés à diverses formes de marginalisation. De leur côté, les jeunes sont invités à saisir les opportunités qui s'offrent à eux, y compris en exerçant leur droit de vote. En collaboration avec d'éminents chercheurs et des institutions universitaires, j'entends réfléchir à la création d'un **indicateur « Les jeunes en politique »,** qui permettrait de rendre compte de l'ouverture de l'espace politique dans les différents pays du monde, ouverture à laquelle aspirent indubitablement les jeunes générations, et de mesurer la participation des jeunes à la vie politique.

47. Au sein du système des Nations Unies, le lien avec les jeunes peut encore être renforcé, par exemple par la tenue de consultations régulières, à condition de prendre en compte la diversité et de se rapprocher des catégories marginalisées. Nous entendons accroître encore davantage la place des jeunes dans nos activités d'appui électoral et de consolidation de la paix, en veillant notamment à renforcer les capacités des organisations et des réseaux locaux de jeunes. Si nos envoyés pour la jeunesse successifs ont permis de faire mieux connaître les questions relatives aux jeunes partout dans l'Organisation, il nous revient désormais de

pérenniser leur action et de permettre à l'ONU d'honorer ses engagements. Je propose de créer au Secrétariat un **Bureau des Nations Unies pour la jeunesse,** qui absorberait les activités du Bureau de l'Envoyé pour la jeunesse, dont il poursuivrait l'action de sensibilisation à haut niveau, et qui assurerait au sein du système la coordination des questions relatives aux jeunes et veillerait à ce que celles-ci soient dûment prises en compte dans les activités humanitaires et les activités pour la paix, le développement durable et les droits humains. Parallèlement, mon Envoyée pour la jeunesse formulera des recommandations sur les moyens de **renforcer la diversité parmi les jeunes qui participent aux procédures de délibération et de décision de l'ONU et d'améliorer la contribution qu'ils apportent aux travaux** – recommandations qui seront soumises à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et à leurs organes subsidiaires. Les activités précitées se feront en concertation avec les jeunes du monde entier et en coordination avec les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes.

Apprendre

48. Droit humain fondamental, **l'éducation de qualité** (dont l'éducation préscolaire) est l'un des grands facteurs d'égalité sociale, l'outil qui donne aux jeunes la faculté de s'exprimer et de contribuer au contrat social. C'est aussi le socle sur lequel se construisent la tolérance, la paix, les droits humains et la durabilité. Elle est pourtant aujourd'hui en pleine crise. Du fait de la COVID-19, qui a infligé aux systèmes éducatifs un choc sans précédent dans l'histoire, plus de 90 % des enfants du monde ont dû interrompre leur scolarité. De nombreux élèves, notamment parmi les filles et les jeunes femmes, risquent de ne jamais reprendre l'école, ce qui pourrait avoir de graves répercussions sur leurs droits, sur l'égalité, ainsi que sur le développement des futures générations. Avant même la pandémie, environ 258 millions d'enfants et de jeunes n'étaient pas scolarisés, tandis que, parmi celles et ceux qui fréquentaient l'école, un grand nombre ne maîtrisaient pas les savoirs fondamentaux en lecture et en mathématiques. Dans les pays en développement comme dans les pays développés, les étudiants se plaignent de quitter le système scolaire sans posséder les outils dont ils auraient besoin pour s'adapter et réussir dans un monde en mutation rapide, notamment dans des domaines comme la maîtrise des outils numériques, la citoyenneté mondiale ou le développement durable. Facteur aggravant, l'éducation préscolaire et l'apprentissage tout au long de la vie – deux éléments essentiels aux individus et à la société dans son ensemble – font défaut dans la plupart des pays.

49. Notre priorité doit être d'aider les enfants et les jeunes à combler les lacunes scolaires résultant de la pandémie, tout en œuvrant à transformer les systèmes éducatifs de façon qu'ils puissent permettre aux élèves et étudiants de s'épanouir pleinement. J'entends me faire le héraut de l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes et tous et organiser **en 2022 un Sommet sur la transformation de l'éducation,** le but étant d'accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4. À l'occasion de ce Sommet, on veillera à forger une vision commune de l'éducation, en s'appuyant sur les travaux menés par la Commission internationale sur Les futurs de l'éducation et en tirant parti des autres avancées obtenues dans le domaine, comme la reconstitution du fonds du Partenariat mondial pour l'éducation et la création du Mécanisme mondial de coopération dans l'éducation. Nous devons nous doter d'une feuille de route qui garantisse que tout enfant apprenne à lire, écrire et compter et acquière les autres compétences de base. Les systèmes éducatifs doivent être modernisés et connectés, de façon que l'élève soit au cœur des apprentissages et que l'enseignement soit plus dynamique, inclusif et collaboratif. Nous ne réussirons dans cette voie que si nous reconnaissons le rôle crucial joué par les enseignants et que si nous en faisons nos partenaires pour transformer les écoles et les universités. Plusieurs questions cruciales seront abordées lors du Sommet : l'équité, les obstacles à l'éducation pour les filles et les jeunes femmes, le passage de l'école à l'emploi, les moyens de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et la reconversion professionnelle. On s'intéressera aussi aux moyens de remédier à l'insuffisance des financements destinés à la transformation des systèmes éducatifs nationaux, notamment en examinant comment recourir à la Facilité internationale de financement pour l'éducation et mobiliser d'autres ressources nationales et internationales. L'inclusion numérique sera également au cœur des débats, les participants étant invités à s'inspirer des projets existants comme l'initiative Giga, dont l'objectif est que toutes les écoles soient connectées à Internet d'ici 2030. Enfin, on réfléchira aux autres ressources à investir dans le secteur éducatif, notamment en ce qui concerne la formation des enseignants de demain et les outils pédagogiques numériques en accès libre. Seront associés aux préparatifs du Sommet les gouvernements, des étudiantes et étudiants, des enseignantes et enseignants et les entités des Nations Unies compétentes, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Union internationale des télécommunications (UIT),

LA CRISE ÉDUCATIVE

COVID-19

Les fermetures d'écoles causées par la COVID-19 ont privé d'enseignement plus d'un milliard d'élèves et d'étudiants, ce qui pourrait leur faire **perdre 10 000 milliards de dollars** de revenus au cours de leur vie active.

10 000 000 000 000 DOLLARS

Source : Banque mondiale, 2020.

COMPÉTENCES DE BASE

Plus de la moitié des **enfants** (56 %) **ne sauront pas lire ou ne posséderont pas les compétences de base en mathématiques** à la fin du primaire.

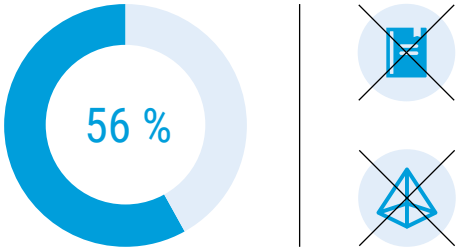

Source : UNESCO, 2017.

INCLUSION NUMÉRIQUE

Réinventer l'éducation, cela signifie développer la maîtrise des outils numériques et investir dans les infrastructures numériques afin de **combler la fracture numérique**.

POURCENTAGE DES ENFANTS ET DES JEUNES AYANT ACCÈS À INTERNET, 2020

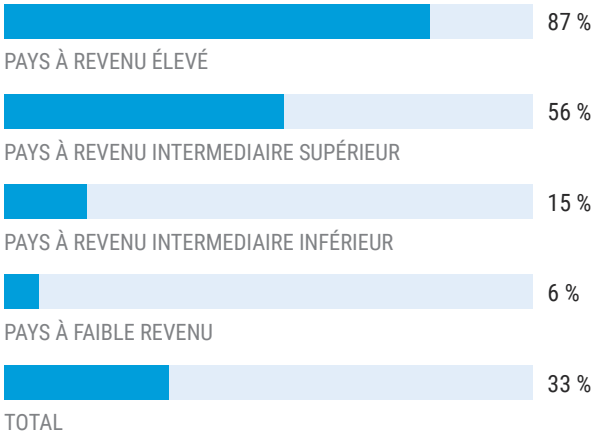

Source : UIT, 2020.

DÉFICIT DE FINANCEMENT

Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, le **déficit de financement** par rapport aux besoins nécessaires pour atteindre l'objectif de développement durable n° 4 (Éducation de qualité) s'élève au total à **148 milliards de dollars par an.**

MONTANT TOTAL DES BESOINS DE FINANCEMENT POUR L'ÉDUCATION (PAR AN) : 504 MILLIARDS DE DOLLARS

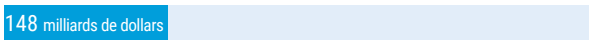

DÉFICIT DE FINANCEMENT : 29 %

Source : UNESCO, 2020.

ainsi que le secteur privé et les grandes entreprises technologiques, qui peuvent avoir un rôle à jouer dans la transformation numérique des systèmes éducatifs.

Prospérer

50. Autre priorité définie par les jeunes : avoir accès à des **emplois décents** et avoir des **perspectives économiques** à long terme. La pandémie de COVID-19 se fait durement sentir pour les jeunes qui travaillent ou qui cherchent à entrer sur le marché de l'emploi, en particulier les jeunes femmes. Beaucoup trop se résignent à travailler dans le secteur informel ou à occuper des postes mal payés pour lesquels ils ou elles sont surqualifiés, sans jamais satisfaire leurs aspirations et réaliser leur plein potentiel, ce qui perpétue le sous-développement et le manque de rentrées fiscales pour les pays à bas revenu et à revenu intermédiaire inférieur. Il faut s'attacher en priorité à former les jeunes, à leur permettre de se perfectionner et de se reconvertir le cas échéant, ainsi qu'à les accompagner vers l'emploi et l'entreprenariat à la fin de leurs études. Il faut également veiller à ce que les emplois décents qui leur sont proposés leur assurent un avenir durable, notamment grâce à un marché du travail propice à une économie à faibles émissions et résiliente face aux changements climatiques.

L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR L'ÉDUCATION

- Un an après le début de la pandémie de COVID-19, **les écoles étaient encore fermées pour la moitié des élèves dans le monde,** ce qui a contribué en partie à faire augmenter les mariages d'enfants et le travail des enfants.

51. Dans le cadre des politiques macroéconomiques et industrielles qu'ils adopteront au sortir de la pandémie pour relancer l'emploi, les États Membres sont invités à prévoir des **garanties-jeunes pour l'emploi,** qu'ils pourraient élaborer en se servant de l'indicateur NEET (jeunes déscolarisés et sans emploi ni formation). D'autres mesures pourraient être prises : étendre les

© Photo ONU/Rick Bajornas

LES RÉPERCUSSIONS DE LA COVID-19 SUR L'EMPLOI DES JEUNES

- À l'échelle mondiale, **l'emploi des jeunes a diminué de 8,7 % en 2020,** contre 3,7 % pour les adultes plus âgés.

filets de protection sociale aux jeunes travailleurs; réduire les obstacles aux études supérieures et à l'intégration au marché du travail, notamment les discriminations, y compris celles fondées sur le genre; développer l'apprentissage et la formation technique et professionnelle; réserver une place aux jeunes dans le dialogue social et les instances de décision. Comme eux-mêmes le demandent avec insistance, les jeunes pourraient également être accompagnés dans la création d'entreprises, que ce soit par la dotation d'un capital de départ ou par des formations à la gestion, aux outils numériques et aux compétences relationnelles utiles aux entrepreneurs. À l'appui de l'action des États et dans le prolongement de l'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes, l'ONU entend adopter, en collaboration avec les institutions financières internationales, un **baromètre du relèvement,** qui permettra de suivre, d'ici à 2025 et après – dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable –, la performance des jeunes sur le marché de l'emploi ainsi que leurs parcours professionnels. Par ailleurs, elle entend favoriser, par une action concertée, l'adoption des nouvelles technologies et l'investissement dans les économies vertes, ce qui pourrait créer 24 millions d'« emplois d'avenir » d'ici 2030. Il s'agirait par exemple de former une **coalition « de grande ambition »,** dont l'objet serait de promouvoir la création d'emplois dans l'économie verte et l'économie numérique et qui réunirait les ministères compétents (finances, plan, travail, éducation), les jeunes et les principaux acteurs des 20 pays dont le marché du travail et la population active devraient croître le plus vite au cours de la prochaine décennie, l'accent étant mis sur l'égalité d'accès des femmes et des filles et la transition du secteur informel vers l'économie formelle.

B. Solidarité avec les générations futures

52. Prendre soin de la jeunesse permettra certes d'améliorer considérablement le sort de nos contemporains, mais les problèmes complexes auxquels nous faisons face actuellement sont voués à se perpétuer sur plusieurs générations. Or, ce sont les décisions que nous prenons aujourd'hui sur le climat, la technologie ou le développement qui détermineront directement les moyens de subsistance des 10,9 milliards de personnes qui devraient encore naître au cours de ce siècle, principalement en Afrique et en Asie.

53. Le principe **d'équité intergénérationnelle** – fondé sur l'idée que les générations présentes ont des responsabilités envers les générations futures – est enraciné dans diverses traditions culturelles et religieuses et se trouve dans la Charte des Nations Unies. En 1987, la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, constatant que la « prodigalité » des contemporains « ferm[ai]ent rapidement toutes les portes aux générations futures », demandait que des mesures radicales soient prises en faveur de celles-ci. Par la suite, divers instruments internationaux sur le développement durable et l'environnement, ainsi que la Déclaration de l'UNESCO sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures, ont consacré l'idée que le bien-être des générations futures devait être sauvegardé, mais sans que des mesures concrètes soient nécessairement prises, au

© Photo ONU/Mark Garten

niveau national comme au sein du système multilatéral. Toutes nos décisions ont continué de faire la part belle au court terme.

54. Toutes les propositions figurant dans le présent rapport promeuvent des mesures qui, *in fine,* sont favorables aux générations futures. J'invite néanmoins les États et les autres parties prenantes à **envisager des mesures visant expressément à assurer la prise en compte des intérêts des générations futures** dans les procédures de décision nationales et mondiales. On trouvera ci-après des exemples de telles mesures, dont il reviendra à chaque État de fixer les modalités au niveau national le cas échéant. La prise en compte des intérêts des générations futures nécessite une double adaptation : d'une part, renforcer nos capacités d'analyse et d'appréciation de l'avenir et intégrer la réflexion à long terme dans toutes les grandes politiques et prises de décision; d'autre part, prévoir, à tous les niveaux de gouvernance, des instances et des instruments ayant pour objet de protéger les intérêts des générations futures.

Mener une réflexion intergénérationnelle à long terme

55. Des forces puissantes nous poussent à ne raisonner qu'à court terme. Notre époque est celle de l'accélération et de l'éphémère : cours qui s'envolent et s'effondrent sur les marchés, dynamiques politiques qui évoluent constamment, innovations technologiques qui s'enchaînent, tout cela exige des réactions rapides et des résultats immédiats. Pourtant, nous avons aujourd'hui des moyens de penser à long terme que nous n'avons jamais eus auparavant. Grâce aux modélisations technologiques, climatiques et démographiques, nous disposons de scénarios qui, construits sur une foule de données, nous projettent jusqu'à la fin du XXIe siècle voire au-delà. Nous savons par exemple que nos émissions de carbone, à leur niveau actuel, entraînent à l'échelle planétaire des changements de température qui auront un impact irréversible sur chacun et chacune d'entre nous. Nous devons puiser dans cette connaissance pour agir. Dès à présent, l'analyse, la planification et la réflexion à long terme doivent être au cœur de la gouvernance nationale et du système multilatéral. Nous devons faire en sorte que notre réflexion et nos institutions s'inscrivent dans le temps long.

56. L'ONU entend revoir ses procédures de travail et renforcer ses capacités à la lumière de cette exigence. En particulier, elle compte réaliser à l'avenir des études d'impact de ses principaux programmes et politiques, organiser des rencontres entre les spécialistes de

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE A ATTEINT UN PIC À LA FIN DES ANNÉES 1960

Croissance de la population mondiale, 1950–2100

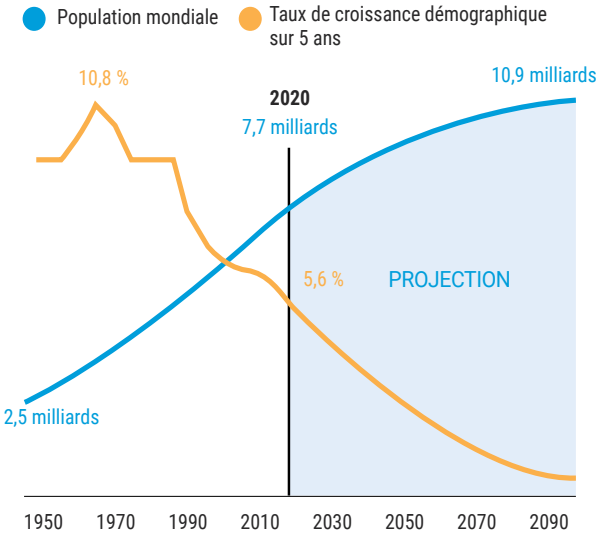

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2019.

PROJECTIONS DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE À L'HORIZON 2100 : LA POPULATION DE L'AFRIQUE CONNAÎT LA PLUS FORTE HAUSSE, CELLE DE L'EUROPE DÉCLINE

Population mondiale en 2020 et 2100 (en milliards)

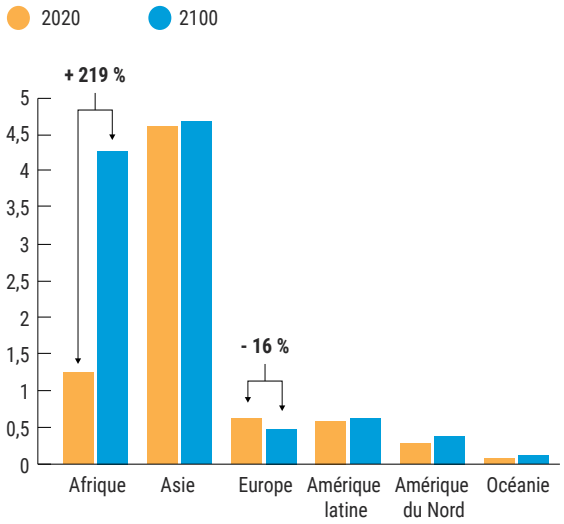

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2019.

la prospective et de la planification du système des Nations Unies et ses partenaires multilatéraux, établir régulièrement des rapports sur les tendances de fond et les risques de catastrophe (voir chap. IV) et collaborer avec nombre d'acteurs (États, universités, société civile, secteur privé, organisations caritatives) en vue de renforcer la prospective stratégique et la préparation aux catastrophes et de se doter de mécanismes de décision anticipée qui valorisent l'avenir sans l'ignorer. Cet ensemble d'activités pourrait être placé sous les auspices d'un **« Laboratoire pour l'avenir »** et permettre aux États et aux autorités infranationales, entre autres, de renforcer leurs capacités et de faire connaître leurs bonnes pratiques, dans le dessein d'améliorer la réflexion à long terme, l'action prospective et leur capacité d'adaptation.

Représenter les générations futures

57. Par définition, les générations futures ne participent pas aux décisions actuelles et sont dans l'incapacité d'exprimer de quelconques besoins. Pour mettre en œuvre le principe d'équité intergénérationnelle, on pourrait donc imaginer de créer des instances chargées d'agir en leur nom, en qualité de mandataire, ainsi que des instruments visant à mieux protéger leurs intérêts.

58. Au niveau national, certains pays ont créé des **comités pour l'avenir** ou nommé des **commissaires aux générations futures,** dont le rôle est de conseiller les gouvernements et les organismes publics sur les effets que pourraient avoir leurs décisions sur les générations à venir. Les autres États pourraient s'inspirer de ces exemples pour mettre en place des dispositifs similaires. Au niveau multilatéral, les États Membres et d'autres acteurs sont de plus en plus nombreux à demander que les générations futures soient représentées dans le système des Nations Unies et proposent notamment de nommer un(e) commissaire ou un(e) médiateur(trice) pour les générations futures, de créer une commission mondiale des gardiens de l'avenir, ou bien encore de confier cette mission au Conseil de tutelle. Afin d'explorer ces idées et leur faisabilité, m'inspirant ainsi d'une proposition faite par mon prédécesseur en 2013, je propose de nommer un ou une **Envoyé(e) spécial(e) pour les générations futures** dont le rôle serait de représenter les intérêts des femmes et hommes encore à naître au cours de ce siècle. Il ou elle pourrait également contribuer aux travaux menés par le système multilatéral pour favoriser la réflexion à long terme et la prospective, notamment dans le cadre du Laboratoire pour l'avenir susmentionné. L'une de ses premières tâches serait d'examiner, de concert avec les États Membres, la possibilité de confier au Conseil de tutelle la charge de porte-voix des générations futures (voir chap. V).

59. Les États Membres pourraient également envisager d'inscrire dans leur constitution et leur droit interne les obligations à l'égard des générations futures, comme maints pays l'ont déjà fait. Les juridictions nationales font une place de plus en plus grande aux intérêts des jeunes générations et des générations futures, tout particulièrement lorsqu'elles sont saisies de questions environnementales ou liées aux changements climatiques. Au niveau international, ces initiatives pourraient être rassemblées dans une **Déclaration sur les générations futures.** Inspirée de la Déclaration de l'UNESCO susmentionnée, cette Déclaration pourrait venir préciser les obligations à l'égard des générations futures et prévoir un mécanisme permettant de mettre en commun les bonnes pratiques et de rendre compte de la façon dont les systèmes de gouvernance s'occupent des problèmes à long terme.